



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, vendredi 30 juin 2023

Violences urbaines en Guyane Mesures de protection de la population

Dans la nuit du 29 au 30 juin 2023, des violences urbaines ont touché plusieurs communes de Guyane, et plus particulièrement la ville de Cayenne.

Extrêmement graves, ces violences ont engendré la mort d'un homme touché par une balle perdue tirée par des émeutiers.

Les autorités condamnent fermement les violences qui ont eu lieu, et appellent au calme, dans le respect des autres et du vivre ensemble.

Afin d'assurer l'ordre public, et de garantir au maximum la sécurité et la protection de la population, le préfet Thierry QUEFFELEC a décidé de mettre en place les mesures suivantes:

- **Limitation des transports en commun sur la commune de la CACL**

Les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2023 : les lignes de bus 1 à 9 cesseront leurs rotations et réintégreront leurs zones d'entrepôts, à 20h00 au plus tard.

- **Transport de produits combustibles inflammables explosifs ou acides, d'artifices de divertissement**

Du 30 juin au 3 juillet 2023 à 8h00, sur l'ensemble de la Guyane, le transport de carburants, d'acides, de produits chimiques inflammables ou explosifs est interdit (excepté pour les demandes nécessaires et justifiées).

- **Port d'armes par destination en Guyane**

Sur l'île de Cayenne, Macouria, Kourou et Saint-Laurent du Maroni : le port ou le transport d'armes, de munitions ou de tout objet pouvant constituer une arme, est interdit (excepté pour un motif légitime).

Cette mesure s'applique :

- du 30 juin à 18h00 au 1^{er} juillet à 8h00
- du 1^{er} juillet à 18h00 au 2 juillet à 8h00
- du 2 juillet à 18h00 au 3 juillet à 8h00.

- **Il est recommandé aux commerçants de fermer leurs établissements dès 20h00.**

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr